



Strasbourg, 7 novembre 2008

RL(2008)8

Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargées de la formation des juges et des magistrats

RESEAU DE LISBONNE

Site Web du Réseau de Lisbonne : www.coe.int/lisbon-network

10^e réunion plénière

Palais de l'Europe, Strasbourg, France, 30 et 31 octobre 2008

« Formation des juges et des magistrats en matière de média et de justice »

RAPPORT DE REUNION

Note du Secrétariat, préparé par la
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

DECISIONS PRISES PAR LE RESEAU DE LISBONNE

Le Réseau de Lisbonne :

i. **prend note** :

- des informations transmises par son Président qui a représenté le Réseau de Lisbonne lors d'une réunion avec le Secrétaire Général du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ), M Victor Hall qui s'est tenue à Paris le 20 mai 2008 ayant pour objectif de définir la coopération entre les deux forums et à l'Assemblée Générale du REFG qui s'est tenue à Ljubljana, Slovénie les 24 – 25 juin 2008 ;
- des informations transmises par son Président sur les événements à venir où le Réseau de Lisbonne sera représenté, notamment à la Conférence régionale sur la « Justice et l'Etat de droit dans le Caucase du sud – acquis et défis qui se tiendra à Tbilissi, Géorgie les 19 – 20 novembre 2008 et à la réunion du Forum sur la Justice concernant la formation qui se tiendra à Bruxelles le 11 novembre 2008 ;

ii. **prend note** des informations fournies par le Secrétariat concernant sa participation à une réunion d'expert sur l'avenir de la formation judiciaire organisée par le REFJ à Bruxelles le 4 février 2008 et au concours THEMIS organisée par l'Institut National de la Magistrature de Roumanie les 22 – 26 septembre 2008 à Bucarest, Roumanie ;

iii. de façon unanime **décide** d'accorder le statut de membre observateur auprès du Réseau de Lisbonne à l'Institut des études judiciaires de Liban ;

iv. **prend note** des informations fournies par plusieurs membres sur les développements récents concernant la formation judiciaire et les développements institutionnels des entités responsables pour la formation des juges et des procureurs et **invite** ses membres à communiquer au Secrétariat une information écrite et des références utiles pouvant être incluses dans la rubrique "profil par pays" de son site internet;

v. **prend note** des informations fournies par le Secrétariat de la DG-HL sur les activités de coopération dans le domaine de la formation judiciaire et des droits de l'homme ;

vi. **invite** le CCJE à considérer dans son Avis No7 sur « Justice et société » d'encourager le développement d'une formation appropriée sur la communication et les relations avec les médias dans les universités de droit et les institutions chargées de la formation des juges et des procureurs ;

vii. **prend note** des informations fournies par les rapporteurs sur les sujets des sessions d'études, notamment sur la « La formation des magistrats en matière de media et justice » et « Le rôle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et tout particulièrement l'article 10 de la Convention » et **invite** les institutions de formation judiciaires dans les états membres à en tenir compte dans le cadre des programmes de formation et d'assurer une large diffusion de l'information auprès de leurs collègues et d'autres institutions compétentes dans leurs pays;

viii. **prend note** des informations sur les activités du Conseil Consultatif des Procureurs Européens (CCPE), du Conseil Consultatif de Juges Européens (CCJE), de la

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et **convient** de poursuivre une coopération appropriée avec ces instances afin d'assurer la cohérence de leurs activités respectives et de faciliter les synergies, le cas échéant;

- ix. **approuve** le document sur le Corpus minimal des normes du Conseil de l'Europe (Document RL-BU (2008)2) et **encourage** les juges et les procureurs, dans le cadre de leur formation initiale et continue, à le consulter régulièrement ;

charge le Secrétariat de mettre à jour le Corpus minimal et de le publier sur le site du Réseau de Lisbonne ;

- x. **approuve** le document d'information sur les modalités de coopération entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (Document RL(2008)1) et **encourage** les deux réseaux à augmenter leurs coopération sur des bases concrètes afin de développer des complémentarités ;

- xi. **prend note** des informations fournies par le Secrétariat sur le fonctionnement du site web du Réseau de Lisbonne ;

- xii. **élit** l'Institut National de la Magistrature de Roumanie et l'Académie de formation pour les juges et les procureurs de L'ex République Yougoslave de Macédoine membres du Bureau du Réseau de Lisbonne;

- xiii. **propose** de tenir sa prochaine réunion plénière les 29 – 30 octobre 2009, et la réunion du Bureau en février/mars 2009 ces dates étant soumises à confirmation de la part du Secrétariat.

- xiv. **Le Réseau a proposé** d'examiner les points suivants à la prochaine réunion plénière : 1. Fonctionnement des instituts de formation judiciaire des juges et des magistrats – de la théorie à la pratique à la lumière de l'Avis n° 4(2003) du CCJE ; 2. E-formation ; 3. Moyens d'accéder à l'information en langues étrangères à la lumière de l' Avis n° 9(2006) du CCJE, ces sujets devant être examinés plus avant par le Bureau pour en choisir un qui sera développé au cours de la session plénière en 2009.

1. Le Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités chargées de la formation des juges et des magistrats (**Réseau de Lisbonne**) a tenu sa dixième réunion au Palais de l'Europe à Strasbourg, les 30 et 31 octobre 2008 sous la présidence de Mme Iryna VOYTYUK (Ukraine) élue au poste de président du Réseau par le Bureau à sa 7^e réunion, le 14 mars 2008.
2. L'ordre du jour et la liste des participants sont annexés au présent rapport.
3. La réunion est ouverte par M. Stéphane Leyenberger, Secrétaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), adjoint au Chef de la Division de la Justice. Il souligne l'importance de la formation judiciaire dans les Etats membres et fait observer que le Conseil de l'Europe mène aussi une action dans ce domaine, notamment dans le cadre des activités d'autres commissions intergouvernementales telles que le Conseil consultatif de juges européens (CCJE) et le Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE). D'ailleurs, ces deux instances envisagent de rédiger, dans le courant de 2009, un Avis conjoint sur les relations entre les juges et les magistrats, et les domaines où l'accent doit être mis sur la formation judiciaire.
4. M. Leyenberger souligne l'importance pour les magistrats d'être informés de l'Avis n°(2005) CCJE sur «Justice et société » dans le but d'améliorer les relations des tribunaux avec le public et en particulier le public impliquée dans le déroulement des procédures et les médias. M. Leyenberger propose également que le CCJE envisage d'encourager dans son Avis n°7 (2005) sur « Justice et société », au paragraphe 38, le développement d'une formation appropriée sur la communication et les relations avec les médias dans les universités de droit et les institutions chargées de la formation des juges et des procureurs. La poursuite de l'enseignement sur les institutions judiciaires et le déroulement des procédures dans les écoles de journalisme doit être encouragée également.
5. Mme Iryna Voytyuk, dans ses remarques d'ouverture remercie les membres du **Bureau** pour la confiance qu'ils ont placée en elle en l'élisant à cette fonction. L'Académie de Justice d'Ukraine sera ainsi plus étroitement associée aux activités du Réseau.
6. Mme Voytyuk souhaite également la bienvenue à deux nouveaux membres du Réseau de Lisbonne, notamment l'Ecole de magistrature de la République d'Arménie et l'Académie de magistrature de l'Ukraine et leur souhaite plein succès dans leur travail.

Informations de la Présidente du Réseau et du Secrétariat

7. La Présidente donne des informations aux membres sur sa réunion à Paris, le 20 mai 2008, avec le Secrétaire général du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), M. Victor Hall. L'objectif de la réunion était de définir les priorités de la coopération des deux réseaux avec le nouveau Secrétaire général élu du REFJ, notamment sur la base des discussions de la dernière réunion du Bureau du Réseau de Lisbonne (14 mars 2008). La réunion peut être qualifiée de constructive dans la mesure où il a été convenu que les deux réseaux s'efforceraient d'entretenir une coopération concrète et de renforcer leur complémentarité.
8. La Présidente a également représenté le Réseau de Lisbonne à l'Assemblée générale du REFJ qui s'est tenue à Ljubljana, en Slovénie les 24 et 25 juin 2008. La réunion a permis de connaître les développements dans les différents groupes de travail du REFJ, entre autres, la mise en place d'un groupe de travail sur la TI, le renforcement au cours de

l'année prochaine des programmes d'échanges l'année prochaine, l'organisation du forum sur la justice civile.

9. À la demande du Secrétariat, la Présidente du Réseau de Lisbonne participera à une conférence régionale qui se tiendra à Tbilissi, Géorgie, les 19 et 20 novembre 2008. La conférence a pour thème « Justice et Etat de droit dans le Sud Caucase - acquis et défis pour les professions judiciaires ». Elle est organisée dans le cadre de la présidence suède du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les groupes ciblés sont les représentants de haut niveau des parlements, les ministres de la justice, les instituts de formation judiciaire, les tribunaux et la société civile des trois pays du Sud Caucase : Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie. La Présidente du Réseau de Lisbonne fera office de rapporteur du groupe de travail sur « L'importance de la formation comme garantie de l'efficacité et de l'indépendance de la justice ».
10. Le Réseau de Lisbonne a contribué à l'organisation de la troisième édition de « Showroom Themis » international de formation initiale, à Bucarest du 22 au 26 septembre 2008 par l'Institut National de la Magistrature de Roumanie, en collaboration avec le Centre d'études judiciaires portugais (CEJ). Dix-sept équipes de 15 pays membres du Conseil de l'Europe ont pu présenter leurs travaux écrits et faire une présentation orale sur différents sujets tels que la coopération internationale dans les affaires civiles et pénales ; l'éthique et la déontologie des magistrats, l'interprétation et l'application de la CEDH. Le Réseau de Lisbonne et le Réseau européen de formation judiciaire ont accepté de financer conjointement le prix du concours THEMIS qui consiste en une visite d'études dans les institutions européennes à Strasbourg et à la Cour européenne de justice de Luxembourg pour les équipes primées de la République tchèque et de la Roumanie.

Table-ronde sur :

a. Le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et informations du Secrétariat sur la coopération actuelle dans le domaine de la formation judiciaire

11. M. Artashes Melikyan de la Division du renforcement des capacités en matière juridique et des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, présente dans son intervention les activités destinées aux groupes clés de professionnels du droit, mises en œuvre par la Division dans le domaine de la coopération bilatérale et multilatérale. Il informe les participants de l'état d'avancement du projet de programmes de formation dans le domaine judiciaire dont l'objet est le renforcement de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'homme dans les systèmes judiciaires nationaux, et l'instauration d'une culture durable des droits de l'homme.
12. M. Melikyan fait état d'instruments élaborés dans le cadre du Programme HELP, à savoir, un programme d'enseignement sur chacun des articles de la Convention et des thèmes transversaux ; un manuel sur la formation des formateurs ; des cours de formation interactifs sur Internet basés sur les arrêts de la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme ; des diapositives en PowerPoint sur tous les articles fondamentaux de la Convention, etc. Outre ce programme, la Division mène des actions dans le domaine de la formation des juges et des magistrats dans les pays des Balkans, en Turquie, dans le Sud Caucase, en Fédération de Russie, en Ukraine et en Moldova. La formation cible, selon le profil spécifique des pays, les juges et les magistrats de différents niveaux ainsi que les candidats aux postes judiciaires vacants. La formation à long terme et sa pérennisation sont les principes qui sous-tendent ces activités. Le Conseil de l'Europe forme donc les juges et les magistrats, mais contribue également au

développement de Réseaux d'experts nationaux, dotés des connaissances nécessaires pour former leurs collègues dans les pays respectifs des régions.

13. La Division est en train de mettre en œuvre des programmes conjoints tels que : « Soutien à la mise en œuvre de réformes dans le domaine des droits de l'homme en Turquie », « Amélioration de la capacité des professionnels du droit et des fonctionnaires de police à appliquer la CEDH dans les procédures et pratiques juridiques nationales en Fédération de Russie » ; « Réforme du système judiciaire en Moldova » ; « Promouvoir une culture des droits de l'homme en Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan » et dans beaucoup d'autres pays. En 2009 – 2010, un nouveau programme intitulé « Combattre la torture, les mauvais traitements et l'impunité » sera mis en œuvre en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova et Ukraine. Le programme fournira des outils visant à améliorer le cadre réglementaire et les structures institutionnelles/opérationnelles de prévention de la torture et des mauvais traitements, et à renforcer l'efficacité des investigations concernant les plaintes. Grâce à ces outils, les normes et standards européens et internationaux des droits de l'homme seront prises en compte dans les sanctions et les groupes clés de professionnels du droit, y compris du système judiciaire et de la magistrature pourront les appliquer dans leur travail quotidien.

b. Les suites réservées par les institutions de formation judiciaire aux recommandations du Réseau de Lisbonne sur la formation du magistrat pour son interaction avec les parties (adoptées lors de la huitième réunion plénière du Réseau) Strasbourg les 16 et 17 octobre 2006.

14. Les participants du Réseau de Lisbonne présentent à leur tour les récents développements dans le domaine de la formation judiciaire initiale et continue et les nouveaux programmes de formation prévus par les Instituts de formation dans leurs pays respectifs.
15. En **Belgique**, le Haut Conseil judiciaire (plus précisément les Commissions des désignations et nominations) est chargé de veiller à la formation des magistrats. Parmi les nouveautés dans le domaine de la formation judiciaire en Belgique, on peut citer la formalisation, depuis le 2 février 2008, de l'Institut de formation judiciaire par une loi du 31 janvier 2007. L'Institut est chargé de la formation initiale et continue des magistrats, des stagiaires et autres membres du système judiciaire. L'Institut élabore, dispense et évalue les programmes de formation.
16. Le représentant de la **Moldova** informe les participants que l'Institut national de justice est entré en fonction dans son pays en 2008 et qu'il assure un programme de formation initiale avec 20 étudiants candidats à des postes de juges et 50 à des postes de magistrats. L'Institut dispense aussi des cours pour la formation continue des juges et autres personnels des professions judiciaires déjà en poste.
17. En **Azerbaïdjan**, d'importants changements se sont opérés dans le domaine de la formation des juges et des magistrats. Depuis l'indépendance de l'Azerbaïdjan, des efforts ont été déployés en faveur de la création d'un Centre indépendant chargé de la formation initiale des magistrats. Auparavant, la formation était dispensée par un Centre de formation qui dépendait du ministère de la Justice. L'on observe aujourd'hui en Azerbaïdjan, une volonté politique de mettre également en place une institution financièrement indépendante, conformément à l'Avis n° 4 du CCJE. Il est espéré, depuis la mise en place en 2007, du Haut Conseil judiciaire comprenant une cellule spécialement chargée de la formation des magistrats, qu'une nouvelle école de magistrature indépendante verra bientôt le jour.

18. Le représentant de l'**Ancienne République yougoslave de Macédoine** explique que dans son pays, le Centre de formation judiciaire dispense des cours à l'intention des juges et des administrateurs des tribunaux. En septembre 2008, le Centre a dispensé des cours de formation initiale à la seconde génération de futurs magistrats dans de nouvelles disciplines telles que la TI, les langues et la communication. Le Centre dispense également des cours de formation continue. Le représentant indique également que l'Ecole de formation judiciaire de l'ex-République yougoslave de Macédoine a obtenu en 2008, le statut d'observateur au sein du Réseau européen de formation judiciaire. Le JTC participe à l'organisation de deux grandes conférences : une prévue à la fin de 2008 sur la justice des jeunes, et une autre sur l'indépendance des institutions de formation. Le Réseau de Lisbonne pourrait être approché pour obtenir la participation d'experts.
19. Le représentant de l'**Estonie** explique que des changements structurels ont eu lieu dans le domaine de la formation dans son pays, à savoir que entre autres que la Cour suprême de l'Estonie est l'instance qui est aujourd'hui chargée de la formation.
20. En **France**, le Conseil d'État est en train d'examiner un nouveau programme de réforme de la formation des magistrats en vue de rendre obligatoire pour les futurs magistrats, l'examen sur le droit communautaire. Dans le cadre de ce programme, l'accent sera également mis sur les langues étrangères et le droit international. L'Ecole nationale de magistrature de France collabore régulièrement avec des institutions similaires dans toute l'Europe ; ce processus est mutuellement enrichissant. L'Ecole célébrera son 50^e anniversaire en 2009.
21. Le représentant de la **Bosnie-Herzégovine** indique que, dans son pays, la formation des juges de magistrats est dispensée par deux instituts différents au niveau des entités.
22. En **Arménie**, l'Ecole de formation judiciaire a été créée depuis quatre ans, mais des cours de formation initiale n'y sont dispensés que depuis 2008. La formation obligatoire est devenue une réalité en Arménie, grâce aux efforts déployés par les experts du Conseil de l'Europe pour y réaliser différents projets, y compris le programme HELP. Le représentant de l'Arménie exprime également sa reconnaissance aux instituts d'Espagne et du Portugal pour leur coopération constructive.
23. En **Pologne**, jusque dans un passé récent, la formation judiciaire était décentralisée. Un nouveau système prendra effet à partir de janvier 2009 dans le cadre de la formation des juges et des magistrats, avec l'introduction d'un premier examen qui sanctionnera trois années de formation qualifiante au cours desquelles les étudiants pourront choisir leur spécialisation. La formation obligatoire est une nouveauté dans le système judiciaire polonais. Le Centre de formation judiciaire polonais échange les bonnes pratiques avec ses voisins du Bélarus et d'autres pays en développement dans le cadre de la politique du voisinage de l'UE.
24. En **Grèce**, l'Ecole nationale de magistrature a été créée en 1995. La loi portant création de l'Ecole a cependant été amendée en 2008, et le programme d'enseignement des magistrats contient désormais des modules sur le droit européen et la CEDH. Les programmes spécifiques de formation qui sont élaborés tiennent compte des programmes du Réseau de Lisbonne et des systèmes judiciaires équivalents. Le Corpus minimal de normes du Conseil de l'Europe rédigé par le Réseau de Lisbonne pourrait également être intégré dans les programmes nationaux.
25. Le représentant de la **Roumanie** explique qu'il y a 160 places pour 2700 candidats à l'examen d'entrée de l'Institut national de la magistrature. La formation est devenue à la fois un droit et un devoir en Roumanie, et l'Institut doit remplir trois missions : 1. Intégrer par la formation continue, les magistrats en poste depuis 1989 ; 2. Dispenser la formation

initiale et 3. Dispenser la formation continue dans l'ensemble du pays. L'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme est désormais une matière obligatoire du programme d'enseignement.

26. Le représentant de l'**Ukraine** donne des explications sur un certain nombre d'amendements apportée à la loi qui visent à transformer l'Académie des juges en un établissement de type universitaire. L'Académie ne sera plus placée sous la tutelle du pouvoir judiciaire ; elle dépendra désormais du ministère de l'Education. Il fait observer qu'aucune disposition du nouveau projet de loi ne prévoit la formation continue obligatoire pour les juges en fonction et que ceci est un recul par rapport au principe de la formation comme garantie de l'efficacité et de l'indépendance d'un système judiciaire doté de juges hautement qualifiés. Les nouvelles dispositions sont en contradiction avec l'Avis n° 4 (2003) du CCJE sur la formation des juges et avec la Rec 94 (12) sur l'indépendance, l'efficacité et le rôle des juges.

Sessions d'étude

27. Le Réseau de Lisbonne a tenu une session d'étude sur le thème « **Formation des juges et des procureurs en matière de média et de justice** ». Le thème est sous-divisé comme suit : « *Formation des juges et des procureurs en matière de média et de justice – relations et coopération* » et « *Le rôle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et, tout particulièrement, l'article 10 de la Convention* ».
28. Un échange de vues se tient sur la base des rapports présentés par M. Mike Wicksteed, Directeur des Communications judiciaires pour l'Angleterre et le Pays de Galles, Bureau des Communications judiciaires, Londres (Royaume-Uni), M. Carlos Berbell Bueno, Conseiller en communication auprès de la Présidence, Conseil général du système judiciaire de l'Espagne (Madrid) et M. Philippe Morandini, 1^{er} Substitut du Procureur du Roi, Parquet de Dinant (Belgique) (sous-thème 1) ; et M. Frédéric Gras, Avocat, Barreau de Paris (France) (sous- thème 2). *Leur présentation figurent respectivement dans les documents RL(2008)3, RL(2008)5, RL(2008)7 et RL(2008)4. Ils sont disponibles en anglais et en français sur le site Web du Réseau de Lisbonne.*
29. Le Réseau de Lisbonne remercie vivement les quatre rapporteurs pour leur importante contribution à l'analyse de ces questions et propose de nouveaux thèmes pour la 11^e réunion plénière en 2009, qui seront soumis à la décision du Bureau.

Relations avec d'autres organes du Conseil de l'Europe

30. Dans le cadre des efforts de renforcement de la synergie entre le Réseau de Lisbonne et d'autres organes du Conseil de l'Europe, les participants prennent note du programme de travail et des activités du Conseil consultatif de juges européens (CCJE), de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE). Les participants sont informés de la rédaction d'un Avis conjoint CCJE/CCPE envisagé pour 2009, avis qui abordera « Les relations entre les juges et les magistrats » ainsi que la question de la formation conjointe.

Projet de document sur le corpus minimum de normes du Conseil de l'Europe

31. Les conclusions de la 9^e réunion plénière ont débouché sur une réflexion du Réseau de Lisbonne à propos de la rédaction d'un document qui contiendra une liste exhaustive des normes du Conseil de l'Europe (acquis de l'Organisation formalisés et non formalisés) sur laquelle les instituts de formation judiciaire devront s'appuyer. Le document fournira aux instituts de formation un programme-cadre précisant les instruments ainsi que les

moyens que le Conseil de l'Europe utilise pour améliorer la qualité de la formation en Droit européen.

32. Le Secrétariat a préparé un projet de Corpus minimum de normes du Conseil de l'Europe, document RL-BU (2008)2. Le Réseau de Lisbonne approuve le document et encourage les instituts de formation à s'en servir comme base de la formation des juges et des magistrats dans le domaine des normes européennes. Certaines délégations telles que le Portugal proposent d'établir un rapport entre certains aspects du Corpus et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ; le représentant géorgien demande de retirer de la partie de l'introduction concernant les « Méthodologies de formation », la référence au « *profil idéal des juges/magistrats* » qu'il juge inappropriée ; les représentants du Réseau européen de formation judiciaire font observer que le document peut encourager la collaboration entre deux Réseaux.
33. Les participants décident que le document est un instrument vivant et qu'il doit être mis à jour constamment. Le Secrétariat est donc chargé de remplir cette tâche, et le corpus sera publié sur le site Web du Réseau de Lisbonne.

Coopération entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)

34. La réunion plénière adopte une note d'information, rédigée par le Secrétariat du Réseau de Lisbonne, sur les modalités concrètes pouvant régir les activités de collaboration à court terme entre le Réseau de Lisbonne et le Réseau européen de formation des juges.
35. M. Victor Hall assiste à la réunion plénière en sa nouvelle capacité de Secrétaire général du Réseau européen de formation judiciaire. Il souligne l'importance de la collaboration entre les deux Réseaux étant donné que ce sont les acteurs majeurs de la formation des magistrats en Europe. M. Hall qualifie la réunion de Paris entre les chefs des deux réseaux, d'évolution positive vers une réflexion commune sur la manière efficace de partager mutuellement leur expérience, et d'apporter une valeur ajoutée au programme de formation que les deux réseaux élaborent ensemble ou individuellement.
36. Dans le cadre des travaux futurs du REFJ, les participants sont informés que trois projets importants ont été présentés à la Commission européenne. Ils ont trait à la formation des formateurs, aux aspects linguistiques et à la formation aux droits de l'homme. Deux nouveaux groupes de travail ont été créés : un groupe chargé de l'élaboration des programmes et l'autre du développement de la TI, à savoir l'e-formation, la bibliothèque virtuelle, le téléchargement d'outils de formation des juges et des magistrats. M. Hall souligne l'importance du programme du REFJ, du Réseau de Lisbonne et de HELP qui sont les acteurs clés de la construction de l'avenir de la formation des magistrats en Europe.

Les outils de communication du Réseau

37. Le Secrétariat présente le site Web du Réseau de Lisbonne et demande aux membres de transmettre régulièrement les informations sur leurs programmes de formation pour mettre à jour les profils des pays. La question concernant le forum internet lancé l'année dernière est également soulevée car ce forum n'est jamais consulté ; toutefois, les délégations décident de le maintenir et de lui trouver une utilisation, par exemple en l'ouvrant aux participants de THEMIS.

Renouvellement partiel du Bureau du Réseau

38. Le mandat de l'Académie des juges d'Ukraine et de l'Institut de formation judiciaire de la Belgique est arrivé à son terme. Le Réseau de Lisbonne décide à l'unanimité de renouveler le Bureau avec les membres suivants : l'Institut national de la magistrature de Roumanie et l'Académie de formation pour les juges et les magistrats de la République de Macédoine qui feront partie du Bureau pendant les deux prochaines années.

ANNEXE I

Ordre du Jour

Jeudi, 30 octobre 2008

9h 30 : Ouverture de la réunion

- **Stéphane LEYENBERGER**, Adjoint au Chef de la Division de la Justice, Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Conseil de l'Europe
- **Iryna VOYTYUK**, Directrice de l'Académie des Juges, Présidente du Bureau du Réseau de Lisbonne

9h50 : Première Session

Information par le Président et le Secrétariat

Demande du statut d'observateur auprès du Réseau de Lisbonne de la part de l'Institut des Etudes Judiciaires de Liban

10h30 : Tour de Table sur

a) le développement de la formation judiciaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et information du Secrétariat sur les activités de coopération en cours en matière de formation judiciaire,

b) les suites réservées par les institutions de formation judiciaire aux recommandations du Réseau de Lisbonne sur la formation du magistrat à interagir avec les parties (adoptées lors de la huitième réunion plénière du Réseau, Strasbourg, 16-17 octobre 2006)

11h15 : Pause

11h30 : Tour de Table (suite)

12h15 : Pause déjeuner

Deuxième Session

13h45 : Session d'étude :

Thème : « La formation des magistrats en matière de media et justice »

Sous-thème 1 : « La formation des magistrats en matière de Média et Justice – relations et coopération »

Présentation basée sur l'historique de la création du Bureau de Communication judiciaire en Angleterre et au Pays de Galles en 2005 son fonctionnement quotidien et l'assistance en matière de presse écrite et via Internet fournie par le Bureau de Communication judiciaire au Lord Justice Scott Baker dans sa capacité de Coroner pour les investigations récentes relatives aux décès de la Princesse Diana et M Dody al Fayed.

Rapporteur : M. Mike WICKSTEED, Directeur des Communications judiciaires pour l'Angleterre et le Pays de Galles, Bureau des Communications judiciaires, Londres, Royaume Uni

14h15 : Discussion générale

14h40 : Sous-thème 1 : « La formation des magistrats en matière de Média et Justice – relations et coopération »

Présentation basée sur une analyse approfondie des questions et pratiques utilisées dans la relation entre les juges et la presse lors du procès « 11-M » des attentats de Madrid de 2004.

Rapporteur : M. Carlos BERBELL BUENO, Conseiller en communication auprès du Président du Conseil Général de la Justice d'Espagne, Madrid (Espagne)

15h10 : Discussion générale

15h40 : Pause

15h45 : Sous-thème 1 : « La formation des magistrats en matière de Média et Justice – relations et coopération »

Présentation basée sur les spécificités de l'affaire Dutroux et les relations avec les medias.

Rapporteur : M. Philippe MORANDINI

16h10 : Discussion générale

16h40 : Sous-thème 2 : « Le rôle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme et tout particulièrement l'article 10 de la Convention »

Présentation basée sur la couverture par les médias de l'activité juridictionnelle dans la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Rapporteur : M. Frédéric GRAS, Avocat au Barreau de Paris (France)

17h10 : Discussion générale

17h30 : Fin de la journée une

Vendredi 31 octobre 2008

9h30 : Troisième Session

Communication sur les activités du Conseil Consultatif de Procureurs Européens (CCPE), du Conseil Consultatif des Juges Européens (CCJE) et de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ)

10h00 : Présentation du projet sur le Corpus Minimal de normes du Conseil de l'Europe et discussion générale

10h45 : Coopération entre le Conseil de l'Europe et le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

a) Communication par le Secrétariat

b) Communication par **M. Victor HALL**, Secrétaire Général du Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ)

11h00 : Pause

11h15 : Stratégie de communication du Réseau de Lisbonne

11h30 : Renouvellement partiel du Bureau du Réseau de Lisbonne

12h00 : Divers

ANNEX II

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE**Mr Xhezair ZAGANJORI**

Lecturer
School of Magistrates of Albania

ANDORRA / ANDORRE**M André PIGOT**

Assesseur
Conseil Supérieur de la Justice

ARMENIA / ARMENIE**Mr Arman VARDANYAN**

Director
Judicial School of the Republic of Armenia

Mr Grigor SARGSYAN

Director
Prosecutors' School of the Republic of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE**Mr Oliver SCHEIBER**

Judge
Federal Ministry of Justice

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN**Ms Gunel NAGIYEVA**

Leading adviser
Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE**Mme Edith Van den BROECK**

Directrice de la Formation Judiciaire
Institut de Formation Judiciaire

HELP & LISBON NETWORK

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE**Mr Drago ŠEVA**

Director
Public Institution
Center for judicial and prosecutorial training
of the Republika Srpska

Mrs. Adisa Zahiragić

Judge
Official representative for the
Centre for judicial and prosecutorial training
County Court of Sarajevo

BULGARIA / BULGARIE

Ms Kremena HARALANOVA

Senior expert EU Law
National Institute of Justice

CROATIA / CROATIE**Ms Ivana GORANIC**

Director of the Croatian Judicial Academy

CYPRUS / CHYPRE**Mr Myron NICOLATOS**

Justice of the Supreme Court of Cyprus

Excused/excusé

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE**Mr Vít PEŠTUKA**

Mgr. / academic teacher (akademický pracovník)
Judicial Academy of the Czech Republic

Mr Jaroslav OPRAVIL

Head of International Department
Czech Judicial Academy

DENMARK / DANEMARK**Ms Ditte FRIIS-PEDERSEN**

Prosecutor Human Relations
Office of the Director of Public Prosecutions

Excused/excusée

Ms Christina OTTESEN

Head of Training
Danish Court Administration

Excused/excusée

ESTONIA / ESTONIE**Mr Tanel KASK**

Director
Estonian Law Centre Foundation

FINLAND / FINLANDE**Mr Jorma HIRVONEN**

Head of Training Unit
Ministry of Justice

Mr Mauri SUO

Special adviser Training Unit
Ministry of Justice

Excused / excusé

FRANCE**M. Philippe JEANJEAN**

Magistrat
Chargé de formation au département international
Ecole Nationale de la Magistrature

M. Samuel VUELTA-SIMON

Directeur adjoint
Directeur de la formation continue

Excused/excusé

Département International
Ecole Nationale de la Magistrature

GEORGIA / GEORGIE

Mr Shota RUKHADZE

Deputy Director
The High School of Justice of Georgia

Ms Rusudan MIKHELIDZE

Head of the analytical Unit
Office of the Prosecutor General of Georgia

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Christian SCHERNITZKY

Public Prosecutor
Federal Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Mr Dimitrios VANDOROS

Judge
Council of State

Mme Stavroula KTISTAKI

Maître des requêtes
Conseil d'Etat Hellénique

HUNGARY / HONGRIE

Ms Gyöngyi Istvánné KÖRMENDY

Prosecutor – Head of Training Division
Department for Personnel and Training
Office of the Prosecutor General of Hungary

Ms Judit CSISZÁR

Deputy Head of Department
Office of the National Council of Justice

ICELAND / ISLANDE

Ms Anna KARLSDOTTIR

Judge
Reykjavik Municipal Court

Excused/excusée

IRELAND / IRLANDE

Ms Elizabeth DUNNE or Mr Paul GILLIGAN

High Court judge
Judicial Studies Institute

Excused/excusés

ITALY / ITALIE

Ms Giovanna ICHINO

Delegate of the Superior Council of Milan
Judge in the Criminal Court of Appeal of Milan
High Council of the Magistracy

Mme Letizia VACCA

Vice - Présidente de la 9ème Commission

Consiglio Superiore della Magistratura

Mr Maurizio ARCURI

Magistrate
Consiglio Superiore della Magistratura

LATVIA / LETTONIE

Ms Asnate KALNINA

Legal adviser
Division of Judiciary Policy
Ministry of Justice of the Republic of Latvia

Excused/excusée

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Vilma JAKSTIENE

Chief Expert
Ministry of Justice of Lithuania

LUXEMBOURG

M. Marc MATHEKOWITSCH

Premier conseiller de Gouvernement
Ministère de la Justice

Excused/excusé

Mme Jeannine DENNEWALD

Attachée au Ministre de la Justice
Ministère de la Justice

Excused/excusée

MALTA / MALTE

Mr Justice Joseph D. Camilleri

Chairman
The Judicial Studies Committee
Courts of Justice

MOLDOVA

Ms Eugenia FISTICAN

Director of the National Institute of Justice

Ms Irina LUPUSOR

Deputy-head of Governmental Agent Division
International relations and European Integration Directorate
Ministry of Justice

MONTENEGRO

Ms Maja MILOSEVIC

Advisor
Judicial Training Centre of the Republic of Montenegro

NETHERLANDS / PAYS – BAS

Ms Rosa JANSEN

President Board Training and Study Centre for the Judiciary (SSR)

NORWAY / NORVEGE

Mr Stein MJØEN

Senior Adviser
The National Courts Administration of Norway

POLAND / POLOGNE

Mr Wojciech POSTULSKI

Judge
The National Training Centre for the Officials of the
Common Courts of Law and the Public Prosecutor's Office

PORTUGAL

Mr Luis PEREIRA

Senior Public Prosecutor and Coordinator of the
International Department of the
Judicial Studies Centre

ROMANIA / ROUMANIE

M. Constantin BRANZAN

Directeur de l'Institut National de la Magistrature (INM)

Ms Ruxandra ANA

Head of Training of Trainers Department
National Institute of Magistracy

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Alexander ZENIN

Deputy Head of the Chair of European Humanitarian Law
Russian Academy of Justice

Mr Igor ZVECHAROVSKIY

Rector
Academy of Prosecutor General's Office

Ms Ekaterina ARKHIPOVA

Researcher
Academy of Prosecutor General's Office

SAN MARINO / SAINT- MARIN

Mme Federica BIGI

Conseiller d'Ambassade
Ministère des Affaires étrangères

Excused/excused

SERBIA / SERBIE

Mr Nenad VUJIC

Director of the
Judicial Training Center

Excused/excused

Mr Vladimir Kozar

Judge of Commercial Court in Belgrade
President of judicial practice in Commercial Court in Belgrade

Excused/excused

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Miroslav Slašťan

Head of european and constitutional law department
Department of European and International Law,

Constitutional Law and Foreign Languages
Judicial Academy of the Slovak Republic

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Silvij ŠINKOVEC

Supreme State Prosecutor Counselor

Excused/excusé

SPAIN / ESPAGNE

M. Jorge OBACH MARTINEZ

Judicial School of the
General Council for the Judiciary of Spain

Mr Igor GAYARRE

Adviser of the General Director
Department of International Relations

Excused/excusé

Mr Francisco PUIG BLANES

Head of Area in the External and Institutional Relations Department
Judicial School of the General Council for the Judiciary of Spain

SWEDEN / SUEDE

Ms Tora WIGSTRAND

Legal Adviser
Ministry of Justice
Division for European Union Affairs

Excused / excusée

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Frank SCHÜRMAN

Agent du gouvernement suisse
Département de justice et police
Office fédéral de la justice
Représentation de la Suisse devant la CourEDH

Mr Karl SPÜHLER

Lanter Rechtsanwälte

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Ms Tatijana TEMELKOSKA-MILENKOVIC

Executive Director of the Academy for
Training of Judges and Prosecutors
of the Republic of Macedonia

TURKEY / TURQUIE

Mr Ramazan CAYLI

Judge
Academy of Justice of Turkey

UKRAINE

Ms Irina VOYTYUK

President of the
Academy of Judges of Ukraine

Ms Tetyana FULEY

Associate Professor
Academy of Judges of Ukraine

Mr Bogdan LYZOGUB

Head of Division for Organization of Work
International and Inter-institutional Relations
Academy of Prosecution of Ukraine

Excused/excusé

UNITED KINGDOM (ENGLAND AND WALES) / ROYAUME UNI (ANGLETERRE ET PAYS DE GALLES)

Judge John PHILLIPS

Director of Studies
Judicial Studies Board

Excused / excusé

UNITED KINGDOM (SCOTLAND) / ROYAUME UNI (ECOSSE)

Sheriff Tom WELSH

Director
Judicial Studies Committee in Scotland

KOSOVO

Mr Lavdim KRASNIQI

Director
Kosovo Judicial Institute

EUROPEAN UNION

European Commission / Commission européenne

Excused/excusée

Council of the European Union /
Conseil de l'Union européenne

Excused/excusé

OBSERVERS / OBERSERVATEURS

Mr Victor HALL

Secretary General of the European Judicial Training Network

RAPPORTEURS

Mr Mike WICKSTEED

Head of Judicial Communications for England and Wales
Judicial Communications Office

M. Philippe MORANDINI

1^{er} Substitut du Procureur du Roi
Parquet de Dinant

M. Frédéric GRAS

Avocat au Barreau de Paris

Mr Carlos BERBELL

Communication Adviser to the Presidency
General Council for the Judiciary of Spain

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mr Mark Villiger, Judge in respect of Liechtenstein of the European Court of Human Rights

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Stephane Leyenberger, Secretary to the European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ), Deputy chief of the Justice Division, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Council of Europe, Strasbourg

Mr. Artashes Melikyan, Legal and Human Rights Capacity Building Division, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs, Council of Europe, Strasbourg

LISBON NETWORK

Ms Ana Rusu, Secretary of the Lisbon Network, Judiciary Division, Directorate of Cooperation, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs

Assistant: Ms Maia Mamulashvili

INTERPRETES

SZYMANSKI Robert
TANNER Julia
VALK William